

 **PANAMA : LA FISCALITÉ ET LA COMPTABILITÉ**

Dans cette page : [Les taux d'imposition au Panama](#) | [Comptabilité et règles comptables au Panama](#)

Les taux d'imposition

LES TAXES À LA CONSOMMATION

La nature de la taxe	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) - Impuesto a la transferencia de bienes corporales muebles y la prestación de servicios (ITBMS)
Le taux standard	Le taux normal de TVA est de 7% sauf pour les boissons alcoolisées et l'hébergement en hôtelier (10%) ainsi que les produits du tabac (15%).
Le taux réduit	Certains biens et services sont exonérés de TVA : les livraisons effectuées par les producteurs agricoles ; poisson, viande et gibier non transformés fournis par des pêcheurs et des chasseurs non industriels; les marchandises exportées; les produits médicaux et pharmaceutiques; le matériel scolaire; la livraisons de biens effectuées dans une zone franche au Panama; les livraisons de biens meubles dans un entrepôt douanier agréé; le pétrole et produits connexes (l'huile moteur est soumise à la TVA); l'épicerie; les outils à main, les engrais, insecticides, fongicides et produits similaires utilisés en agriculture. Certains produits ont des taux plus élevés : les boissons alcoolisées et les services d'hôtellerie et d'hébergement sont taxés à 10 %, tandis que le tabac et les produits dérivés du tabac sont taxés à 15 %.
Les autres taxes à la consommation	Des droits d'accise sont perçus sur plusieurs produits, notamment les bijoux, les automobiles de luxe, les armes à feu, le tabac, les boissons alcoolisées et des services tels que la télévision par câble et les services mobiles. Différents taux de taxation s'appliquent selon le type de service ou de bien (entre 5% sur les boissons non alcoolisées et 100% sur les produits du tabac).

LES TAXES SUR LES SOCIÉTÉS

Impôt sur les sociétés	25% (le taux peut varier si la société est soumise à un impôt minimum de remplacement (IMR))
Le taux d'imposition pour les sociétés étrangères	La République du Panama adhère au système fiscal territorial : dans la mesure où tous les revenus générés au Panama sont imposés de manière indiscriminée, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale panaméenne ou étrangère, les revenus générés par les activités "offshore" de personnes ou d'entreprises ne sont pas imposés (ce qui constitue une exception significative aux principes généraux de la fiscalité internationale). Une société est considérée comme résidente fiscale lorsqu'elle a été constituée dans le pays et si le Panama est considéré comme le lieu où se trouve la direction centrale. Les succursales situées sur le territoire du pays doivent payer l'impôt sur les dividendes par le biais d'une retenue à la source définitive de 10 % du revenu net imposable généré par la succursale, moins tous les impôts sur le revenu payés par la même société au Panama.
La taxation des plus-values	Les plus-values provenant de la cession de valeurs mobilières et de titres négociables sont imposées à 10 %. L'acheteur doit retenir 5% du prix de vente à titre d'acompte fiscal et verser le montant au fisc. Les plus-values immobilières sont imposées au taux normal de l'impôt sur les sociétés si l'opération donnant lieu à la plus-value relève de l'activité principale du contribuable, sinon, un taux réduit de 10 % s'applique. Cependant, dans de tels cas, l'acheteur doit retenir 3% du prix de vente ou de la valeur imposable de la propriété (selon la valeur la plus élevée) et payer ce montant à titre d'avance d'impôt.
Les déductions et les crédits d'impôt	Les frais et dépenses liés à des revenus non imposables sont déductibles. Les entreprises sont donc incitées à séparer leurs coûts et dépenses générateurs de revenus imposables des autres coûts. Des déductions sont possibles pour l'amortissement (y compris le goodwill lorsque la partie cédante le déclare comme un revenu). Les frais de démarrage sont également déductibles, moyennant un amortissement sur cinq ans maximum. Les créances irrécouvrables ainsi que les taxes nationales et municipales sur toute activité imposable sont déductibles. Les amendes ne sont pas déductibles tandis que la déduction pour dons à des œuvres caritatives est limitée à 1 % du revenu imposable. Étant donné que l'impôt est territorial au Panama, il n'y a pas de crédits d'impôt unilatéraux pour les impôts payés à l'étranger. Le calcul de l'assiette fiscale est différent pour les sociétés dont le revenu imposable est

supérieur à 1,5 million de USD. Ces sociétés peuvent être assujetties au taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés ou payer 4,67 % du revenu brut imposable à titre d'impôt minimum de remplacement. De nombreuses exonérations fiscales sont disponibles pour les entreprises qui investissent dans la zone économique spéciale Panama-Pacífico et les entreprises manufacturières (sous forme d'exonération de TVA pour les importations).

Les pertes fiscales jusqu'à 20% par an peuvent être reportées sur cinq ans. Les pertes ne peuvent pas dépasser 50 % du revenu imposable d'une année d'imposition. Le report des pertes n'est pas autorisé.

Les autres taxes sur les sociétés

Les employeurs paient des cotisations de sécurité sociale de 12,25 % de la rémunération totale de l'employé et sont tenus de payer une taxe d'assurance scolaire (1,5 % du salaire). Des primes d'assurance contre les accidents du travail sont également à la charge de l'employeur à des taux variant de 0,56 % à 5,67 % selon le risque lié à la profession du salarié.

La taxe foncière varie entre 0% et 1% pour les biens immobiliers commerciaux ou industriels et les terrains. Une taxe de transfert de propriété de 2% du prix d'achat ou de la valeur cadastrale (la valeur la plus élevée étant utilisée) est prélevée sur les ventes de biens immobiliers. Les droits de timbre varient généralement entre 0,10 PAB et 100 PAB et s'appliquent à certains contrats commerciaux.

Les sociétés qui n'ont pas déclaré leurs dividendes sont soumises à un impôt sur les bénéfices non distribués allant de 10 % à 40 % de leur résultat après impôt (2 % pour les sociétés des zones franches, sous conditions). Toutes les sociétés sont également soumises à une taxe de franchise de 300 USD par an et à une taxe de préavis d'exploitation (2% du capital de la société, montant minimum de 100 USD et maximum de 60 000 USD par an).

Les municipalités se réservent le droit de prélever des impôts au niveau local, allant généralement de 10 USD à 2 000 USD par mois.

Les autres ressources utiles

Direction de la perception des impôts

Consulter le site Doing Business, pour obtenir un sommaire des impôts et des cotisations obligatoires.

Comparaison internationale de la fiscalité des entreprises

	Panama	Amérique latine & Caraïbes	Etats-Unis	Allemagne
Nombre de paiements de taxes par an	36,0	28,2	10,6	9,0
Temps requis pour les formalités administratives en heures	408,0	327,5	175,0	218,0
Montant total des taxes en % des profits	37,2	46,8	36,6	48,8

Source : Doing Business, Dernières données disponibles.

LES TAXES SUR LE REVENU DES PERSONNES

Le taux standard

Impôt sur le revenu des particuliers	Taux progressif de 0% à 25%
0 à 11 000 PAB	0%
11 001 à 50 000 PAB	15%
Plus de 50 000 PAB	25%

Les déductions et les crédits d'impôt

Les intérêts payés sur les prêts hypothécaires pour les maisons (à l'exception des intérêts préférentiels pour les maisons neuves) ou pour les améliorations des maisons situées au Panama sont déductibles, plafonnés à 15 000 USD par an.

Toutes les dépenses médicales encourues au Panama sont déductibles, tandis que les frais d'études sont déductibles jusqu'à 3 600 USD par étudiant.

Les cotisations aux fonds de retraite sont considérées comme déductibles jusqu'à 15 000 USD (plafonnées à 10 % du revenu brut).

Les dons aux institutions éducatives et caritatives locales sont déductibles jusqu'à un maximum de 50 000 USD par an. Les déductions pour contributions politiques sont plafonnées à 10 000 USD.

Les personnes mariées peuvent bénéficier d'une exemption personnelle de 800 USD.

Les régimes spéciaux concernant les expatriés

Les citoyens et les résidents sont imposés sur les revenus provenant de sources panaméennes. Les non-résidents ne sont imposés que sur les revenus de source panaméenne. Les particuliers non-résidents embauchés par des résidents panaméens ou leur rendant des services pour des périodes inférieures à 183 jours au cours d'une année civile sont assujettis à une retenue à la source au taux de 15 % de leur revenu brut.

Une personne est considérée comme résidente au Panama si elle se trouve dans le pays pendant plus de 183 jours au cours d'une année civile ou si elle a établi sa résidence permanente au Panama.

LES CONVENTIONS DE NON DOUBLE IMPOSITION

Les pays avec lesquels une convention de non double imposition a été signée	Liste des conventions en matière de double imposition
Les retenues à la source	Dividendes : 5 % (distribués sur les bénéfices de source étrangère ou les bénéfices d'exportation)/10 % (distribués sur les bénéfices nationaux) / 20 % (dans le cas des actions au porteur) / 40 % (versés à une personne physique ou morale résidant en une juridiction qui discrimine le Panama); Intérêts : 0 (résidents)/ 12,5 % (taux d'imposition effectif pour les non-résidents) ; Redevances : 0 (résidents) / 12,5% (taux d'imposition effectif pour les non-résidents).
Les accords bilatéraux	 La France et le Maroc sont liés par une convention de non double imposition. Celle-ci a été signée à Panama le 30 juin 2011 et est entrée en vigueur le 4 février 2012. Télécharger la convention en français.

LES SOURCES D'INFORMATION FISCALE

Les autorités fiscales	Aperçu des mesures fiscales panaméennes en réponse à la Covid-19 Direction de la Collecte des Impôts Autorité Douanière Nationale
Les autres ressources utiles	La fiscalité au Panama

Comptabilité et règles comptables au Panama

Les règles comptables

L'année fiscale	L'année fiscale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Cependant et dans certains cas précis, les sociétés peuvent demander une période comptable de 12 mois, différente de l'année calendaire.
Les normes comptables	Le Panama a adopté les IFRS en 2009 et a historiquement utilisé des principes comptables satisfaisant le Standards IFRS. La Direction Nationale de Comptabilité a créé un système intégré d'administration financière (uniquement en espagnol).
Les organismes comptables	Direction Nationale de Comptabilité
La structure des comptes	La structure comptable comprend : - Le bilan : les actifs (actifs circulants, liquidités, provisions nettes douteuses, salariés, autres, impôts sur le revenu, inventaires, dépenses engagées, total des actifs circulants), les équipements (machines: biens matériels, amortissements) et les autres actifs ; - Le compte de résultats : les produits d'exploitation, le bénéfice brut, les charges d'exploitation, le revenu d'exploitation, le coût de financement global, les bénéfices avant l'impôt sur le revenu, le bénéfice net. - Les soldes de gestion ; - Les annexes.
Les obligations de publication	Le Code du Commerce panaméen ne détaille pas les obligations concernant la tenue de la comptabilité ou la certification des comptes. Il est généralement constaté dans la pratique que les sociétés tiennent à jour un grand journal, un grand livre, un état d'inventaire et établissent aussi annuellement les documents nécessaires à l'analyse financière.
Les organismes professionnels	Collège d'experts-comptables de Panama , (seulement en espagnol).
La certification et l'audit	Au Panama toutes les sociétés ainsi que les filiales d'entreprises étrangères sont tenues de solliciter un auditeur statutaire pour conduire un audit annuel de la santé financière de leur organisation. Les auditeurs doivent avoir la certification d'expert comptable et doivent assurer le gouvernement de la justesse des informations comptables publiées. Vous pouvez consulter un auditeur externe : Deloitte, KPMG, Ernst & Young, PricewaterhouseCoopers.

Informations comptables

© eexpand, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Novembre 2023